



Vigilance sur la prime de fin d'année : le père Noël, en sous-effectif, passera-t-il pour les personnels BIATSS ?

Nos lutins précaires alertent sur le fait que le père Noël n'aurait pas le budget pour distribuer la prime de 500€* nets aux personnels BIATSS, contrairement aux engagements pris dans les instances, du fait qu'il est entièrement mobilisé pour livrer de gros cadeaux très lourds aux méritants du Covid-19.

Un imprévu que certains ont interprété comme le fruit d'une tendance générale à enfumer les agents...En effet, par un tour de passe-passe entre prime brute et prime nette, les personnels BIATSS ne toucheraient finalement que **439€** : »

Sur le fondement du décret n°2014-513 pour les agents titulaires et de l'article L.954-2 du code de l'éducation pour les agents non titulaires, les personnels BIATSS pourront percevoir une prime d'un montant égal d'environ 500 € nets avant prélèvement à la source.

Alors quelle parade ?

- Nous demandons au Président de l'ENS de faire respecter les engagements qui ont été pris dans les instances représentatives du personnel dont le Conseil d'administration le 22 octobre. (voir texte voté ci-dessus)
- Nous encourageons les personnels à demander des comptes à leurs responsables supérieurs sur cette question et obtenir des clarifications.

Vos élu-es CGT dans les instances

